DECLARATION DE VALEUR

Conditions d'indemnisation des pertes et avaries

ADDITIF AU DEVIS N° 4517 - 1 **CLIENT : 3796 / Madame BLONDEL Patricia**

A REMPLIR QUEL QUE SOIT LE MODE DE GARANTIE CHOISI : GARANTIE DE RESPONSABILITE CONTRACTUELLE OU ASSURANCE DOMMAGE

Vous confiez le déménagement de votre mobilier à un déménageur professionnel. L'entreprise de déménagement sera responsable des dommages éventuels pouvant survenir au mobilier confié dans les conditions fixées à l'article 13 des conditions générales de vente reproduites au dos.
Par ailleurs, conformément à l'art. 14 des conditions générales de vente, l'indemnisation pour pertes et avaries est limitée à la valeur totale du mobilier et, pour chaque objet ou élément de mobilier, à 1000 €

Dans certains cas, la responsabilité de l'entreprise peut ne pas être retenue (accident ou incendie non responsable, vol avec agression, les cas de force majeure) : vous pouvez alors estimer que la garantie de responsabilité contractuelle de l'entreprise est insuffisante et opter pour la souscription d'une assurance dommage (article 4 des conditions générales de vente), dont les conditions sont tenues à votre dispositions sur demande.

1) VALEUR TOTALE DU MOBILIER

Indiquez en lettres et en chiffres, la valeur totale du mobilier, y compris les objets ou éléments de mobilier désignés individuellement en 2 :

vingt mille euros ..... (lettres) **20 000 €**

2) VALEUR INDIVIDUELLES

- **Vous avez choisi la garantie de responsabilité contractuelle** : indiquez et valorisez les objets ou éléments de mobilier dont la valeur individuelle est supérieure à l'indemnisation maximale par objet ou élément de mobilier.
- **Vous avez opté pour l'assurance dommage :** vous pouvez également lister et valoriser les objets ou éléments de mobilier de votre choix.

DESIGNATION	*VALEUR (€)*	*DESIGNATION*	*VALEUR (€)*

MODE DE GARANTIE CHOISIE :

☐ GARANTIE DE RESPONSABILITE CONTRACTUELLE

☑ ASSURANCE DOMMAGE

TOTAL DES VALEURS INDIVIDUELLES ..... €

- Cette déclaration de valeur est à retenir comme base de calcul du coût du mode de garantie choisi figurant au devis. Madame BLONDEL Patricia déclare que les valeurs énoncées ci-dessus sont sincères et réelles.

Fait à ....., le .....

Signature du client

***Retourner** à l'entreprise l'exemplaire portant la signature originale. Le deuxième exemplaire est à conserver par le client.*